Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260706-2026D67-DE

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le six juillet,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Jérôme BLINO, Maire
Date de convocation du conseil municipal : lundi 29 juin 2026

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 22 - Votants : 26

PRESENTS : Mme Annick ADVENARD - Mme Catherine ALBARET - M. Jérôme BLINO – M. Stéphane BOULLARD - Mme Karine BRÛLÉ - Mme Tiphaine CHATAL - M. Julien CHESNIN - Mme Emilie CHESNIN - Mme Adélaïde DAVID - M. Dominique FILLOUX - M. Pierre-Marc GIROT - Mme Nathalie GRUEL - Mme Béatrice KEERLE - M. Xavier LOGODIN - M. Laurent LORJOUX - M. Xavier MORICET - M. Christophe PALOU - M. André PÉDRON - Mme Jocelyne PHILIPPE - M. Eric ROZÉ - M. Olivier THERAUD - Mme Aurore TROFFIGUÉ -

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Stéphanie BAHOLET - M. Maxime BOULLARD - M. Jérome DOUET - Mme Karen GARABEDIAN-LE MEUR - Mme Céline VIROT

POUVOIRS : M. Maxime BOULLARD (Pouvoir à M. Christophe PALOU) - M. Jérome DOUET (Pouvoir à Mme Karine BRÛLÉ) - Mme Karen GARABEDIAN-LE MEUR (Pouvoir à M. Pierre-Marc GIROT) - Mme Céline VIROT (Pouvoir à Mme Aurore TROFFIGUÉ)

Secrétaire de séance : M. Xavier MORICET

Délibération n°2026D67 : Police pluri-communale « Sud Vilaine » - Avenant n° 2 à la convention de mutualisation

Rapporteur Monsieur Jérôme BLINO, Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°2019D89 du conseil municipal en date du 16 décembre 2019 approuvant et autorisant le Maire à signer la convention de la police pluri-communale Sud Vilaine.

Il indique qu'il convient désormais de formaliser, par voie d'avenant n° 2, une modification des conditions initialement prévues dans ladite convention, portant sur le point 8 relatif aux équipements et véhicules mutualisés.

Il explique à l'assemblée que la commune de La Roche-Bernard souhaite acquérir le véhicule Renault Clio précédemment affecté au service de Police Municipale Pluri-Communale. Le prix de cession du véhicule est fixé sur la base de la valeur Argus du véhicule au jour de la cession à savoir :

7 028 €.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260706-2026D67-DE

Dans ce cadre la commune de La Roche-Bernard versera un tiers (1/3) du montant de la valeur Argus à la commune de Nivillac et un tiers (1/3) du montant de la valeur Argus à la commune de Saint-Dolay. Le dernier tiers correspondant à la part de la commune de La Roche-Bernard. Les sommes seront versées dans un délai de 1 mois à compter de la signature du présent avenant.

Il ajoute que les autres clauses de la convention demeurent inchangées.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet d'avenant correspondant et propose d'en approuver les termes.

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents, du bureau municipal réuni le 23 juin 2026, il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver les termes de l'avenant à la convention de cession du véhicule communal de marque Renault Clio conclu avec les communes de La Roche Bernard et St Dolay, ci-annexé ;**
- **De préciser que les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 2 ainsi que tout document nécessaire à son exécution.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de l'avenant à la convention de cession du véhicule communal de marque Renault Clio conclu avec les communes de La Roche Bernard et St Dolay ci-annexé ;
- **Précise** que les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n° 2 ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Xavier MORICET

Le Maire,
Jérôme BLINO